si intense que du milieu de la place, on distingue à peine les silhouettes des bâtiments de la préfecture et les fenêtres éclairées des maisons avoisinantes.

Au groupe qui forment les privilégiés autour de la guillotine, arrivent, de la nuit, les brusques saccades, rumeurs de la foule qui chahutonne au bruit de la marche forcée, le roulement des pièces de charpente sur le sol, et le bruit de la machine en mouvement, dans les mains d'acier de l'ange tout de noir qui, dans quelques minutes, va faire voler des têtes, vite et sûrement, vite et sûrement, vite et sûrement.

La nuit s'avance par deux fois le bourreau a fait glisser le couteau dans ses rainures : la machine fonctionne bien, il n'y a plus qu'à attendre !

Six heures et demie, la silhouette des murs de la Grande-Roquette se dessine tout à coup d'un trait net sur le ciel devenu plus pâle ; c'est le jour.

Le parto de la prison qui s'élaient au travers des grilles à l'heure d'une lampe à étuel. C'est l'heure.

Sur la place, un frémissement court, tandis qu'on prend les mesures d'opositions, que le peloton des gendarmes à cheval, sabre au poing, vient se placer en demi-cercle devant la guillotine, dans la prévoyance qu'il appelé ou condamné qui est son sort.

Le réveil

M. Dubler entre dans la prison où le surveillant les personnes qui doivent accompagner M. Beauquesne, condamné à la Grande-Roquette, dans la cellule du condamné. Parmi les personnes qui sont admises dans l'intérieur de la prison, on remarque le lieutenant Cruse Winter, qui a fait, comme on sait, le trajet à pied de Saint-Pétersbourg à Paris. On ne lui a pas permis, toutefois, de pénétrer dans la cellule du condamné ; mais il a pu suivre au greffe de la prison tous les détails de la toilette.

A quelques minutes, M. Beauquesne, suivi de MM. Loubiche, juge d'instruction, l'abbé Faure, aumônier de la Roquette, Goron Hamon, commissaire de police, Lalanne, secrétaire de la préfecture de police, commissaire de la cour d'appel, se dirige vers la colonne d'Erraud [illegible] qui, tout était réveillé, [illegible] Il a fait à ce [illegible] sur son [illegible] et [illegible] [illegible] depuis six heures du matin. Non pas qu'il eut eu peur de ne pas se lever à temps, les choses se sont, comme d'habitude, accomplies dans le plus profond silence, mais une particularité l'avait trappé. Tous les jours, à six heures, les gardiens qui ont passé la nuit avec lui sont remplacés. Or, ce remplacement n'a pas été effectué ajourd'hui. Cette dérogation à la règle a pu donner à penser que l'heure fatale allait sonner pour lui. Bref, M. Beauquesne s'est approché de lui et il lui a dit avec douceur :

— Erraud, votre recours en grâce a été rejeté. Ayez du courage.

Il n'a tout d'abord rien répondu et il est resté immobile quelques secondes mais il n'a témoigné aucune émotion.

— Il faut bien que je m'habille ! a-t-il dit bientôt.

Et, en disant ces paroles, il s'est levé sans le secours du personnel. On lui a donné les vêtements qu'il portait lors de son arrestation : c'est une veste noire et un pantalon jaunâtre avec, sur les côtés, des rayures noires, sans cravate, et à mis des chaussettes blanches. Tandis qu'il se vêtissait, l'abbé Faure s'est approché de lui et lui a offert un verre de cognac, dont il a rapsé avec lui. [illegible]

— Prenez cette liqueur, lui a-t-il dit ; elle vous soutiendra.

Mais Erraud a repoussé le prêtre avec une certaine brusquerie :

— Non, je ne veux rien ; je n'ai besoin de rien. Ce verre de liqueur me serait nuisible.

Alors l'honorable ecclésiastique a repris :

— Vous n'avez rien à faire dire à votre femme et à votre fille ? Je leur porterai vos dernières volontés.

— Voyez-les à présent Erraud sans émotion, et dites à Reine ce est sa fille qu'elle soit heureuse.

La toilette

Là-dessus, on s'est acheminé vers la salle où devait avoir lieu la dernière toilette. Erraud marchait à un pas ferme, ayant à côté de lui le gardien chef. Pendant le trajet, il a vus pénétrer une parole. Arrivé dans la salle du greffe, il s'est livré aux aides. L'abbé Faure a essayé de lui dire quelques paroles consolatrices et de lui porter de la religion ; mais le patient n'a rien voulu entendre et il a repoussé le prêtre. Comme on lui coupait, selon l'usage, le col de sa chemise, il s'est écrié tout à coup avec colère :

— Eh bien, Constans doit être content de ce qui m'arrive. Maintenant il ne lui reste plus qu'à décorer l'abrille la coquine.

Et il a vomi de horribles injures contre cette fille.

Puis il a dit en sadressant à l'assistance :

— Mais que vas-tu faire de mon corps ? Je ne liens pas à ce qu'on le porte à l'amphithéâtre.

— C'est entendu, lui a répondu M. Beauquesne. Votre femme s'occupe de cela depuis deux jours. Votre corps lui sera remis.

— C'est bien, a répondu Erraud. Puis il s'est de nouveau plaint du ministère de l'intérieur à qui il semblait attribuer l'insuccès de son recours en grâce.

On sait qu'Erraud est très fort. Dans la cruauté qui l'a conduit au meurtre, il a montré plus de la passion, les mêmes tout ignoble avec beaucoup de sang :

— Vous me faites mal, s'est dit à plusieurs reprises au cours de cette opération. Vous vous me serrez pas ainsi ; le marchera[illegible] correment, ailleurs !

L'aide l'aura alors voulu faire une dernière tentative pour lui arracher un mot de repentir ; mais Erraud l'a repoussé durement.

— Vous, laissez-moi tranquille, lui a-t-il dit d'un air menaçant.

M. Beauquesne a alors intervenu pour dire à l'ecclésiastique de ne pas insister ; car cela n'aboutirait qu'à rendre un peu à l'Etat.

On s'est mis ensuite en marche vers le lieu du supplice. Erraud allait d'un pas assuré, mais avec le bonnet de nuit sur la tête et les cheveux coupés en rond. Il est [illegible] [illegible] [illegible]